



Communiqué de presse

Mende, le 11 juin 2015

Appel à projets (AAP) "Autoconsommation d'électricité photovoltaïque en Languedoc-Roussillon"

Objet: Cet appel à projets lancé par l'ADEME et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, a pour objectif de faire émerger des projets exemplaires d'installations photovoltaïques en autoconsommation à court terme (démarrage des travaux sous 12 mois, livraison au plus tard sous 24 mois).

Deux modèles d'autoconsommation seront soutenus :

- L'injection gratuite ou autoconsommation totale: la part d'électricité produite non auto-consommée est injectée sur le réseau à titre gratuit,
- La vente du surplus : la part d'électricité produite non auto-consommée est injectée sur le réseau et vendue.

Les bâtiments concernés sont les bâtiments industriels, tertiaires privés ou publics, implantés en Languedoc-Roussillon, ayant des forts besoins diurnes en électricité.

Sont exclus :

- les installations solaires au sol sur des espaces agricoles, forestiers ou naturels,
- les installations solaires bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'appels d'offre nationaux,
- les constructions provisoires ou sites isolés ; les hangars agricoles.

Les limites de puissance installée sont fixées à 120kWc min et à 250 kWc maximum. L'objectif de l'autoconsommation moyenne annuelle est de 75 % min sur l'année. L'objectif de couverture moyenne annuelle des besoins électriques totaux du site est de 20 % min.

Bénéficiaires : Sont éligibles à cet AAP, l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics ou privés ayant une consommation régulière et essentiellement diurne d'électricité, à l'exception des particuliers. Il s'adresse aux entreprises ou industries, activités tertiaires publiques ou privées, collectivités locales et leurs groupements.

Nature et montant de l'aide :

Les dossiers déposés doivent au moins avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Les travaux ne doivent pas avoir commencé au moment du dépôt du dossier.

Le montant de l'aide attribuée sera déterminé au cas par cas, après analyse économique des projets au regard de différents critères. Un maximum de 5 projets seront retenus, dans la limite des disponibilités budgétaires de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon.

Calendrier : Les dossiers de demande d'aide pour les études de faisabilité devront être adressés à M. le Directeur Régional de l'ADEME – 119, avenue Jacques Cartier – CS 29011 – 34 965 MONTPELLIER Cedex2.

Les dossiers de candidature pour les investissements devront être adressés avant le jeudi 10 septembre 2015 (cachet de la poste faisant foi) à M. le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon - Direction de l'Environnement - 201, avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER Cedex 2.

Le cahier des charges est téléchargeable sur le site <http://www.laregion.fr/32-appel-a-projets-et-financements-de-la-region.htm> / onglet environnement.

Contact presse : Géraldine BERNON –Préfecture – Cabinet/Communication

Tél. : 04-66-49-6033- OU 06-74-57-49-65 / mél. geraldine.bernon@lozere.gouv.fr

Site Internet : www.lozere.gouv.fr